

## AVIS DE PUBLICITE

2024-06 G UTI MA

### AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST COMMUNE DE HAYBES

#### Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Haybes, au niveau du Quai Quai du Docteur Adolphe Hamaide (PK 24,882 Canal de la Meuse, rive droite ; référence cadastrale : AE).  
)

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour une activité de bar et de restauration, pour l'installation d'une terrasse pour la clientèle d'une brasserie.

<b>Publié le</b>	03/06/2024
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	<b>Date :</b> 04/07/2024 <b>Heure :</b> 12h
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation d'une partie terrestre du domaine public fluvial (DPF) d'une surface d'environ 250 m <sup>2</sup> pour l'installation de tables, bancs et chaudières pour l'accueil en plein air des clients d'une brasserie.
<b>Lieu</b>	<b>Commune :</b> 08170 HAYBES <b>Adresse :</b> Quai du Docteur Adolphe Hamaide <b>Références cadastrales :</b> DPF non cadastré section AE <b>PK :</b> 24,882 Canal de la Meuse en rive droite
<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	À proposer par le candidat
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement</b>	Voir photos Emplacement proximité de la piste cyclable Trans Ardennaise et de la halte fluviale de HAYBES.
<b>Restrictions</b>	Néant
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Convention d'occupation temporaire
<b>Conditions financières générales</b>	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. <a href="#">Bulletin officiel des actes n°99 du 22 novembre 2023 - VNF</a>

**Date de disponibilité  
prévisionnelle du bien**

Immédiate

**Durée de la COT/AOT**

Durée à établir avec le candidat dans la limite de 5 ans maximum sans tacite reconduction

**Critères de sélection**

Les critères seront considérés en fonction :

- Du montant de la redevance proposée,
- De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)
- De la nature et du montant des investissements,
- De la solidité du projet

**Négociation**

Oui

**Pièces à fournir**

- Statuts et Kbis (si société),
- La(es) pièce(s) d'identité des gérants et/ou des signataire(s) de l'acte,
- Une attestation d'assurance,
- Une fiche client renseignée,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un projet proposé ou descriptif de l'activité envisagée,
- Un plan d'affaires ou business plan,
- Une offre de prix

[Bulletin officiel des actes n°99 du 22 novembre 2023 - VNF](#)

**Dépôt des candidatures**

*Modalités de transmission*

La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à : [ap-ami.dtne@vnf.fr](mailto:ap-ami.dtne@vnf.fr)

**en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

- Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI Meuse-Ardennes  
2 Avenue de Montcy-notre-Dame  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

**en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.**

**Service à contacter pour  
renseignement**

Voies navigables de France  
UTI Meuse-Ardennes  
2 Avenue de Montcy-Notre-Dame  
08000 Charleville-Mézières  
Tél : 03.24.33.20.48

## PLAN DE SITUATION

29/05/2024



**SECTIONAE Parcelle non cadastrée HAYBE**

